

DECRET N° 80/317 du 30/07/80

portant titularisation et nomination de
Monsieur NGOUISSANI Gabriel, Assistant
stagiaire en service à l'Université Marien
NGOUABI.

Vu le 15/2/1980
Sous le n° 0030

LE PREMIER-MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

- VU la constitution du 8 Juillet 1979 ;
VU le Décret 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de BRAZZAVILLE ;
VU le Décret 034/77 du 28 Juillet 1977 portant changement du nom de l'Université de BRAZZAVILLE en Université Marien NGOUABI ;
VU le Décret 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des traitements et salaires des personnels de l'Université Marien NGOUABI ;
VU le Décret 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut des enseignants de l'Université Marien NGOUABI ;
VU le Décret 76/439 du 16 Novembre 1975 portant organisation de l'Université Marien NGOUABI ;
VU la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
VU le Décret 59/23/FP du 30 Janvier 1959 fixant les modalités d'intégration des fonctionnaires dans les cadres de la République Populaire du Congo ;
VU le Décret 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
VU le Décret 67/50 du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relative aux nominations, intégrations, reconstitutions de la carrière administrative et reclassements ;
VU le Décret 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
VU le Décret 62/130/MP du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
VU le Décret 79/706 du 30-Décembre-1979 modifiant la composition du Conseil des Ministres ;
VU le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
VU le Décret 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
VU les Décrets N° 79/694 du 15 Décembre 1979 portant nomination dans le statut de l'Université Marien NGOUABI de Monsieur NGOUISSANI Gabriel ;
VU le Certificat de Prise de Service N°0604 du 1er Mars 1979 ;
VU le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

DECRETE :

AC/DLE

REG. UMNG.

D.G.T.F.P.

ARTICLE 1ER. M. Monsieur NGOUISSANI Gabriel, Assistant stagiaire indice 790 pour compter du 6 Février 1979 est titularisé et nommé au 1er échelon de son grade indice 830 pour compter du 6 Février 1980.

ARTICLE 2. Le présent Décret qui prend effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 30 Juillet 1980

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Colonel Louis Sylvain-GOM...

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux

Le Ministre des Finances

V. TAMBA-TAMBA

E. LOPES

Le Ministre de l'Education Nationale

A. NDINGA-OB...

| REPLIATIONS | |
|-------------|----|
| PH. CLB | 2 |
| MEM | 2 |
| DAAF | 2 |
| JORPC | 2 |
| UMNG | 20 |
| Intéressé | 1 |
| Chrono | 5 |